

14 juin 2020 -10:59

Appartient à Conseil des ministres du 13 juin 2020

Covid-19 : abrogation de certaines mesures particulières pour le personnel de la fonction publique fédérale

Sur proposition du ministre de la Fonction publique David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à abroger au 30 juin 2020 certains articles de l'arrêté royal portant des mesures particulières pour les membres du personnel de la fonction publique fédérale, dans le cadre de la pandémie du Covid-19

Suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, des mesures réglementaires particulières pour pallier les difficultés de fonctionnement au sein de la fonction publique fédérale ont été prises dans l'arrêté royal du 22 avril 2020. Vu le déconfinement progressif et compte tenu de la limite dans le temps de ces dispositions, il convient d'abroger au 30 juin 2020 les dispositions relatives à la suspension des délais et procédures, au remboursement des frais de déplacement effectués en voiture et à la dispense de service qui était octroyée lorsque le télétravail n'était pas possible.

Le projet est soumis à la négociation syndicale au sein du Comité B. Il sera ensuite transmis au Conseil d'Etat pour avis dans un délai de cinq jours.

Projet d'arrêté royal abrogeant les article 3, 4 et 7 de l'arrêté royal du 22 avril 2020 portant des mesures particulières pour les membres du personnel de la fonction publique fédérale dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre du Budget et de la Fonction publique, chargé de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 156
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://clarinval.belgium.be>

Christian Carpentier
Porte-parole (FR)
+32 475 86 06 13
christian.carpentier@clarinval.fed.be

Jonas Veys
Porte-parole (NL)
+32 474 63 19 54
jonas.veys@clarinval.fed.be